

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT
EXERCICE 2020**

Synthèse du bilan des activités

SYNTHESE DU BILAN D'ACTIVITES

Exercice 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du secteur de l'agriculture 2020-2024, et conformément à la structuration des axes de priorisation des actions prévues, à savoir le programme prioritaire pour une réalisation à très court terme, la présente synthèse fait ressortir le bilan des réalisations à très court terme, en l'occurrence de l'exercice 2020 :

1. le développement de la production agricole, à travers l'extension des superficies irriguées ;

Des mesures appropriées ont été mises en place pour la facilitation des procédures administratives, et inciter les agriculteurs à adhérer au programme d'extension des superficies irriguées, à savoir :

- La mise en application de l'instruction interministériels N°471 du 30/09/2020, relative à la facilitation d'octroi des autorisations de fonçage des forages et puits.
- L'élaboration d'un projet de circulaire interministérielle portant mesure d'allègement relative aux méthodes technique de fonçage pour le prélèvement de la ressource en eau souterraine, fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation des ressources en eau, par l'adoption du « battage » dans la réalisation des ouvrages de captage de la ressource en eau destinées à usage agricole.
- L'actualisation de la décision du soutien pour la mobilisation de la ressource hydrique et l'acquisition des équipements économiseurs d'eau.

2. l'accroissement de la production et de la productivité ;

- **La réduction des importations des semences de pomme de terre** : à travers l'extension des superficies cultivées dans de nouveaux territoires ainsi que l'amélioration de la productivité. Pour la période 2020/2024, le programme consiste à orienter les actions de développement et de préservation des productions vers, notamment :
 - la transformation, en développant un matériel végétal performant et spécifique ;
 - l'exportation.

A ce titre, un Comité National de Régulation des Produits Agricoles afin de rationaliser les importations et prioriser la production Nationale.

- **Le renforcement de la base logistique pour la régulation et la valorisation des productions agricoles** par la réalisation de 13 (treize) complexes frigorifiques d'une capacité globale de 158 000 M3, néanmoins, leurs mise en service est retardée suite à la situation sanitaires liée au Covid19.
- **Le renforcement des capacités de collecte et de stockage des céréales** par la réalisation de 16 silos pour une capacité globale de 2,5 Millions de quintaux repartis en 09 silos d'une capacité de 200 000 quintaux et de 07 silos d'une capacité de 100 000 quintaux.
- **La préservation et valorisation des productions agricoles par des signes distinctifs de qualité liés à l'origine** à travers la labellisation du fromage Bouhazza par arrêté publié dans le JORADP n° 70 du 9 RabieEthani 1442 correspondant au 25 novembre 2020, page 23).
- **La surveillance et la lutte contre les fléaux agricoles** :

❖ **Surveillance et lutte antiacridienne :** (Janvier –décembre 2020)

- La mobilisation de 16 équipes terrestres de prospection et de 30 unités d'intervention au niveau des wilayas de Tamanrasset, Adrar, Illizi et Béchar.
- La mobilisation de deux (02) aéronefs du Ministère de la défense nationale au niveau de In Guezzam et Bordj Badji Mokhtar ;
- La prospection aérienne et terrestre d'une superficie totale : 72.782 ha, dont 21.200 ha par voie aérienne.
- Le Traitement préventif sur une superficie de **531 ha**.

❖ **Surveillance et lutte contre le criquet marocain et les sauteriaux (Avril – décembre 2020)**

- La mobilisation de 10 équipes terrestres de prospection et d'intervention au niveau des wilayas de sidi Bel Abbès, Saida, Tiaret, Biskra et Khenchela, Msila, Sétif et Batna ;
- Le traitement d'une superficie de 16.396 ha ;

❖ **Lutte contre les rongeurs arvicoles :** (septembre 2019- avril 2020)

- L'acquisition et la distribution au profit des agriculteurs d'une quantité de produits de 18.261 Kg de rodenticides.
- Le traitement d'une superficie infestée : 106.939 ha ;

❖ **Traitement phytosanitaire contre le Boufaroua du palmier dattier :** (Mai 2020-juillet 2020)

- Le traitement de 2. 512.659 palmiers dattiers ;
- L'acquisition de produits phytosanitaires homologués contre le Boufaroua 4.600 litres de produits acaricides ;

❖ **Traitement phytosanitaire contre le Myelois du palmier dattier** (juillet 2020 à septembre 2020).

- Le traitement de 1.565.840 palmiers dattiers ;
- L'acquisition de 3.500 litres d'insecticides contre le Myelois ;
- L'implication de 44 micros-entreprises et jeunes investisseurs pour les traitements phytosanitaires du palmier dattier ;

● **La protection sanitaire du patrimoine animalier National par :**

La campagne de vaccination de masse des bovins contre la **Fièvre aphteuse** avec 337 554 têtes bovines vaccinées contre la fièvre aphteuse, appartenant à 28 200 éleveurs (en cours).

La campagne de vaccination des bovins contre la **Rage** avec 790 663 têtes bovines vaccinées contre la rage, appartenant à 71 149 éleveurs.

La vaccination des petits ruminants âgés de 3 et 6 mois contre la **peste des petits ruminants** avec 1 182 890 têtes ovines - caprines vaccinées, appartenant à 19 171 éleveurs.

Le traitement des dromadaires et caprins contre les **maladies parasitaires et bactériennes** avec 57 415 têtes camelines traitées appartenant à 2618 éleveurs

● **Le lancement de l'opération d'identification du cheptel**, par l'attribution d'un code identique à chaque bovin inscrit au niveau d'une application informatique. L'opération a touché 8 566 têtes au niveau Bejaia et 10 100 têtes au niveau Tlemcen (wilayas pilotes), elle sera élargie d'une façon progressive sur tout le territoire National.

3. le développement et la valorisation dans les territoires sahariens ;

- **La création de l'office national pour le développement de l'agriculture saharienne « ODAS »** ayant pour mission le développement de l'investissement de l'agriculture industrielles du sud (maïs ; soja ; betterave sucrière...), et la valorisation du potentiel existant, (Décret exécutif n°20-265 du 22 Septembre 2020).
- **Le développement des cultures industrielles stratégiques par la mise en valeur intégrée:**
 - **Le Maïs** : pour une superficie emblavée qui est passé à 8 300 ha, durant cette campagne (2020-2021) contre 79 ha la campagne précédente (2019-2020).
 - **Le Colza** : dont la campagne 2020-2021 a été lancée officiellement le 17 novembre 2020, à partir de la wilaya de Constantine pour les deux programmes, à savoir :
 - Programme de multiplication de semence** : sur un objectif de 853 ha, la superficie emblavée est de 511 ha
 - Programme de production du grain à transformer** : sur un objectif de 2 789,2 ha, la superficie emblavée est de 868 ha.
 - **La Betterave sucrière** : dont des plateformes d'essais sont mise en place au niveau des stations des instituts techniques sous tutelle et chez certains agriculteurs au niveau des wilayas du Sud et du Nord.

4. le développement agricole et rural dans les zones steppiques et agropastorales ;

La réalisation de 145 km de piste agricole, 38 ressources hydriques mobilisées, 312500 ha de plantation fruitière dont 16 431 ha plantation rustique.

5. la préservation, le développement et la valorisation du patrimoine forestier ;

- **Le développement des espèces rustiques**, y compris le caroubier et l'arganier, dans les différentes zones agro-écologiques de prédilection (montagnes, hauts plateaux, steppe et sud) ;
 - L'installation de vergers arboricoles rustiques 67 101 plants dont, 66 901 plants de caroubier.
 - La création de périmètre de mise en valeur sur le domaine forestier national (DFN), sur une superficie de 3 945 ha, répartis sur 12 wilayas.
 - La mise en défens de l'arganeraie de Tindouf sur 56 670 ha.
 - La récolte de 282 kg de graines au niveau des wilayas de Tindouf, Adrar, Chlef et Mostaganem destinées aux pépinières pour la production des plants qui seront mise en terre durant les campagnes de plantations.
- **Le plan National de reboisement** : plantation de 10.5 millions d'arbres dont 1.8 million depuis le 25 octobre 2020.
- **Dispositif d'intervention contre les feux de forêts** :

L'engagement par le biais des conservations des forêts des 40 wilayas concernées, les moyens humains et matériels suivants :

- 20 Colonnes mobiles composées de 08 camions citernes Feux de Forêts Légers (C.C.F.F.L)
- 407 postes de vigies avec un effectif de 970 éléments ;
- 478 brigades mobiles avec un effectif de 2 387 éléments ;

- 32 camions ravitailleurs ;
 - 2 820 points d'eau mobilisés ;
 - 1 991 équipements de communication
- **L'autorisation de la chasse réglementée** : après une suspension de l'activité depuis plus de 25 ans, avec l'installation du Haut Conseil de la Chasse.
 - **L'électrification agricole** par l'amenée d'énergie électrique ou renouvelable aux niveaux des exploitations agricoles et des périmètres de mise en valeur :
 - Pour le programme en cours, 560 km réalisés en 2020 ;
 - Pour les exploitations agricoles nécessitant un raccordement, notamment au Sud, un recensement lancé en mai 2020 pour les identifiés a fait ressortir ce qui suit :
- 1^{ère} Catégorie** : Les exploitations éloignées de moins de 10 km du réseau électrique :
- Nombre total des exploitations concernées : 48 373 exploitations,
 - Consistance physique : 57 275 km,
- 2^{ème} Catégorie** : Les exploitations éloignées de plus de 10 km du réseau électrique :
- Nombre total des exploitations concernées : 13 631 exploitations
 - Consistance physique : 23 526 km

6. l'exploitation rationnelle du foncier agricole

Une opération d'assainissement du foncier agricole à travers :

- ❖ La poursuite de l'opération de suivi de la mise en œuvre des projets par wilayas dans le cadre de la concession objectif 680 investisseurs pour 400.000 ha et 16.000 bénéficiaires pour 210.000 ha (bilan en cours) ;
- ❖ Le Projet de décret exécutif fixant les conditions et modalités d'attribution des terres à mettre en valeur, relevant du domaine privé de l'Etat qui est en cours de finalisation.
- ❖ Le recensement des exploitants agricoles sans titre à travers le territoire National avec un premier bilan de 9 000 exploitants pour une superficie de 90 000 ha à travers 25 wilayas afin de procéder à l'adaptation ou la mise en place du dispositif réglementaire nécessaire à leurs prises en charge en tenant compte de la spécificité de chaque wilayas.

7. le développement agricole et rural dans les zones de montagnes

L'acquisition de 10 293 unités de cheptel au profit des ménages ruraux et notamment la femme rurale (aviculture, apiculture, cuniculture, ...), et la distribution de 22 189 ruches.

1. l'intégration de la connaissance et la numérisation dans les programmes de développement.

- **La numérisation et le renforcement du système d'information et la lutte contre la bureaucratie** par :
 - ❖ la simplification et l'amélioration des procédures administratives par :

- ❖ La mise en place une messagerie internet (meet.madr.gov.dz), sous forme d'une plateforme collaborative entre les différent services et structures au niveau central et déconcentré.
 - ❖ Le lancement d'un portail web (psl.madr.gov.dz) dédié à la mise en ligne des formulaires administratifs, les informations sur les procédures et la constitution des dossiers administratifs concernant l'ensemble des activités agricoles et la mise en place des investissements, et ce en vue de la simplification et la digitalisation des procédures.
 - ❖ La préparation pour le lancement de l'opération de Réalisation du Recensement Général de l'Agriculture (RGA version Soft) dans l'objectif de constituer un répertoire national de référence et de cerner les données structurelles de l'agriculture.
- **L'accompagnement des professionnels à travers le système coopératif** : pour remédier aux défaillances rencontrées dans l'ancien système de coopératives et pour une meilleure organisation, il a été mis en place un décret pour modifier et compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 96-459 (Publié au journal officiel n° 59 du 4 octobre 2020).
 - **La révision des conventions avec la BADR pour le crédit de campagne R'fig et le crédit Attahadi** : il a été procédé à l'allègement des procédures d'octroi des crédits et la réduction des délais de traitement des dossiers, ainsi que l'élargissement de crédit à toutes les filières.
 - **Renforcement des capacités techniques et managériales des cadres et des professionnels de l'agriculture** :
 - En matière de formation : la formation de 16 119 Agriculteurs, éleveurs et porteurs de projets formés ainsi que 2826 de Cadres techniques et administratifs.
 - En matière de vulgarisation : la tenue de
 - 2973 Séances de Journée d'Information et de Sensibilisation au profit de 34394 bénéficiaires ;
 - 1846 séances de démonstrations au profit de 12873 bénéficiaires ;
 - 9256 séances de Visites & Conseils au profit de 19496 bénéficiaires.
 - En matière de recherche : la création de cinq (05) unités de recherche, par arrêtés interministériels du 12 octobre 2020 :
 - Unité de recherche pour la gestion des ressources en sol et en eau, auprès de l'Institut National des Sols, de l'Irrigation et du Drainage.
 - Unité de recherche pour le développement de la filière phoenicicole, auprès de l'Institut Technique de Développement de l'Agronomie Saharienne.
 - Unité de recherche pour l'amélioration et le développement des productions animales, auprès de l'Institut Technique des Élevages.
 - Unité de recherche pour les semences et plants, auprès du Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants.